

La Maison-Dieu, 179, 1989, 99-110
Christopher J. WALSH et G. STEEL

LA RÉVISION DU RITE CATHOLIQUE DE MARIAGE POUR L'ANGLETERRE ET LE PAYS DE GALLES

IL nous semble que le rite de mariage en Angleterre offre un exemple assez peu fréquent d'un effort d'inculturation d'un rite de l'Église Catholique Romaine dans un contexte européen. Cet effort date de bien longtemps et continue actuellement.

1. L'ARRIÈRE-PLAN

Par un caprice de l'histoire, le rituel romain du mariage n'a jamais été utilisé en Angleterre. Avant la Réforme, le rite de mariage qui s'est développé dans les coutumes locales de Sarum, de York, de Hereford et ailleurs représente un exemple très riche du rite commun aux Britanniques et au nord de la France. Ce rite était bien plus développé que ceux de l'Allemagne et de Rome ; plus développé également que les autres rituels européens. Au début il contenait un rite de fiançailles,

le mariage, la messe avec la bénédiction nuptiale et des rites domestiques. Déjà au haut Moyen Age, les fiançailles et le mariage ne faisaient qu'un seul rite, mais l'office procédait par étapes, à la porte de l'église, ensuite à l'autel et puis dans le foyer matrimonial.

A la Réforme, l'Archevêque Cranmer a révisé le rite de Sarum pour son Livre de Prières (1549 et 1552), et par la suite les autres églises protestantes en Angleterre et le Pays de Galles ont employé ce texte. Ce rite a accompagné les émigrés protestants et anglicans aux États-Unis et aux autres colonies et il reste aujourd'hui le cœur du rite de mariage dans presque tous les pays anglophones. Mais où en sont les Catholiques anglais et gallois dans tous cela ? Ils ont adopté le Missel romain avec la Messe nuptiale de 1570, mais lors de la publication d'un rituel de mariage pour le rite latin en 1614, les catholiques anglais et gallois ont continué, selon les latitudes laissées par la loi, à se servir du rituel de Sarum avec quelques minimes modifications, prises du rituel romain, et cela jusqu'en 1970.

Plus tard, à l'époque des persécutions, 200 ans après la publication du décret *Tametsi* du concile de Trente, une loi anglaise de 1753, réglant la célébration des mariages obligea les Catholiques à se marier devant un ministre de l'Église établie d'Angleterre. Cela voulait dire que l'on commençait par une célébration à l'église anglicane, selon un rituel dérivé de celui de Sarum, et ensuite, paraît-il, avaient lieu dans un local propre aux catholiques, la célébration catholique (selon un rituel également dérivé de celui de Sarum), et la Messe nuptiale. Ce n'est qu'en 1836, après l'Émancipation des Catholiques, que cet affront leur fut épargné. Mais on les contraignit à échanger le consentement, avec des paroles tirées du rituel de Sarum, devant un fonctionnaire civil. Bien que cela eût lieu dans leurs propres locaux tout de suite après la cérémonie, cela représentait une duplication regrettable.

En 1970 les prêtres catholiques purent être reconnus comme officiers d'état civil pour la célébration des mariages. La révision du rite liturgique entreprise cette année-là incorpora donc les paroles de la formule civile, qui restaient obligatoires selon la loi. Cela eut comme conséquence de faciliter les formalités

administratives et de réduire la duplication, mais au prix d'un déséquilibre dans le rite; son unité en a souffert.

En 1969 le rituel romain de mariage avait été révisé, avec des insertions de la tradition de Sarum, d'ailleurs. Lors de l'adaptation du rite, l'année suivante, pour l'Angleterre et le pays de Galles, les évêques anglais et gallois (peut-être trop avides d'appliquer les réformes de Vatican II), s'efforcèrent de le rendre aussi proche que possible du nouveau rite romain en prenant le risque, par conséquent, d'abandonner le seul rite qui survivait de notre tradition locale.

A peine 15 ans plus tard, le mécontentement était tel que la Commission de Pastorale Liturgique de la conférence épiscopale établit en 1985 une sous-commission pour entreprendre une seconde révision plus réfléchie.

2. *LES BUTS ET LES OBJECTIFS*

Après une consultation élargie et publique on s'est décidé pour une révision qui avait les buts suivants :

A. Un rite traditionnel

Étant donné que Vatican II, tout comme le concile de Trente, admettait la continuation des pratiques locales et incitait à l'adaptation à la culture locale, nous avons décidé d'approfondir nos recherches dans notre propre tradition et d'inclure le maximum des éléments qui s'avéreraient d'utilité pastorale, tant que le souvenir restait chez le peuple. Cela avait l'avantage de garder le lien avec notre propre tradition, préservée pendant des siècles de centralisation romaine et de persécution domestique, mais aussi cela soulignerait et renforcerait nos liens avec les autres églises de l'Angleterre et du pays de Galles, dont les rites de mariage étaient le fruit de la même tradition de Sarum.

B. Un rite souple

Les rites sacramentaux, révisés en application de Vatican II, devaient avoir une souplesse qui permettrait l'adaptation pastorale selon les circonstances. Maintenant que nous avons l'habitude des rituels pour les sacrements, qui contiennent non seulement des variations internes mais aussi des rites pleinement adaptés pour des célébrations avec des groupes divers dans des circonstances diverses (par exemple, les messes pour les enfants, la réconciliation de plusieurs pénitents, l'onction des malades dans un hôpital, l'enterrement des enfants, les incinérations, etc.), l'impossibilité d'adapter le rite de mariage est devenue de plus en plus gênante dans la pastorale. Pour le présent, les seules options possibles concernent l'omission des références aux enfants pour le mariage de gens âgés, ainsi que des limitations et des omissions pour les mariages avec des non-chrétiens.

Notre intention, qui a été confirmée par nos recherches, est de présenter un schéma « type », qui serait normatif pour la liturgie des mariages et plusieurs schémas « adaptés » aux circonstances, souvent moins idéales, de la réalité pastorale (tels les mariages de catéchumènes, par exemple ; ceux de personnes de différentes églises ou de différentes fois ; ceux des gens âgés ou qui se marient pour une deuxième fois ; les « convalidations » ; et, peut-être le cas le plus difficile, le mariage de non-pratiquants et des gens non catéchisés).

C. Un rite par étapes

Depuis l'antiquité jusqu'aux premières années du siècle dernier, les mariages entre catholiques, en Angleterre et au pays de Galles se célébraient pour la plupart par étapes. Ce n'est que depuis 150 ans que le mariage, tout comme le baptême des petits enfants, se célèbre en une seule cérémonie. Par contre, notre célébration des funérailles se déroule toujours en plusieurs étapes et nous avons depuis quelques années la pratique du rite renouvelé de l'initiation des adultes par étapes

et les rites pour les malades et les agonisants, qui passent également par étapes.

Un de nos buts principaux, chaque fois soutenu par nos consultations, a été de produire un rite de mariage qui puisse se célébrer par étapes et qui respecte, donc, le genre des rites de passage, afin de bénéficier des avantages pastoraux que nous avons découverts dans les autres rites (tels l'initiation des adultes, le sacrement de l'ordre, l'onction des malades).

La révision projetée comprendra, du moins nous l'espérons, une série de rites variés pour les fiançailles ; pour la période de la préparation au mariage ; pour le mariage même ; pour la réception après le mariage et au nouveau foyer ; pour les anniversaires et les renouveaux des promesses ; pour les réconciliations.

3. LES SOURCES

Nous avons utilisé, pour élaborer notre révision, les textes suivants :

— Les rites traditionnels de l'Angleterre et du pays de Galles du Moyen Age, qui sont apparus à l'époque anglo-saxonne. Ils sont arrivés à leur apogée avec les grands textes de Sarum, de York, et de Hereford, et on les a conservés pendant la période des persécutions. Ils se trouvaient pour une grande partie dans le rituel d'avant 1970 pour l'Angleterre et le Pays de Galles ainsi que dans le *Book of Common Prayer* et ses filiations (18 textes principaux.)

— L'*Ordo celebrandi matrimonium* romain de 1969 avec les adaptations par les conférences épiscopales surtout celles de l'Irlande, dans les versions anglaises et irlandaises, celles de la France, et de l'Allemagne. (12 textes principaux.)

— Les rites récemment renouvelés des autres églises anglophones, publiés dans la dernière décennie. (15 textes principaux.)

Nous avouons notre dépendance par rapport aux études historiques de Ritzer, de Molin et Mutembe, de Stevenson et d'autres.

4. *LES PROCÉDURES*

Depuis 1985 la sous-commission a distribué trois ébauches successives de ses suggestions aux Commissions diocésaines de liturgie et de la famille, à la Conférence nationale des prêtres et aux Conseils presbytéraux diocésains, aux conseillers conjugaux, à de nombreux experts, aux Commissions de liturgie des autres Églises chrétiennes et aux fidèles catholiques par moyen de *LITURGY*, le bulletin du secrétariat pour la liturgie de la conférence épiscopale d'Angleterre et du pays de Galles. A chaque étape nous avons reçu l'approbation presque unanime des correspondants. Pendant les douze mois à venir, nous espérons produire une ébauche, encore plus raffinée, qui pourra être présentée à l'approbation de la conférence épiscopale. Ensuite l'approbation et du Saint-Siège et des autorités civiles sera demandée. Ainsi nous espérons avoir la liberté devant la loi, d'organiser notre propre rite de mariage, comme c'est le cas déjà pour l'Église établie, la communauté juive et les Quakers en Angleterre et au Pays de Galles, et aussi nos frères de l'Église catholique romaine en Écosse et en Irlande du Nord.

5. *LE SCHÉMA TYPE*

Nous donnons ici les grandes lignes du schéma type, qui sera normatif pour la liturgie et à partir duquel seront préparées les diverses adaptations pastorales. Des remarques sur les aspects principaux du schéma suivront, avant tout sur la partie centrale, la liturgie de mariage.

I. **Fiançailles**

1. Des rites et prières pour la célébration des fiançailles :
 - à la maison
 - à l'église.
2. Des rites et prières pendant les fiançailles.
 - à la maison

- dans des groupes préparatoires
- dans la paroisse.

II. Le mariage

1. LES RITES INTRODUCTOIRES

- 1.1 Accueil
- 1.2 Procession d'entrée
- 1.3 Brève introduction
- 1.4 Déclarations
 - 1.4a Questions au couple et à l'assemblée
 - 1.4b Déclaration d'intention
 - 1.4c Affirmation par (les familles) et l'assemblée.
- 1.5 Prière d'ouverture
- 1.6 Procession d'entrée

2. LITURGIE DE LA PAROLE

- 2.1 Lecture(s)
- 2.2 Psaume
- 2.3 Acclamation de l'évangile
- 2.4 Évangile
- 2.5 Homélie

3. LITURGIE DE MARIAGE

- 3.1 Invitation
- 3.2 Échanges des consentements
- 3.3 Ratification des consentements
- 3.4 Acclamation de l'assemblée
- 3.40 Signature des registres
- 3.5 Rites illustratifs
 - 3.5a Bénédiction des alliances
 - 3.5b Échange des alliances (et de cadeaux)
 - 3.5c Allumer le cierge
 - 3.5d Cadeau de la communauté
- 3.6 Bénédiction nuptiale
- 3.7 Prières
 - 3.7a Prière du couple
 - 3.7b Prière des parents et des familles
 - 3.7c Prière universelle

3.8 Acclamation de l'assemblée

3.9 Signature des registres

4. LITURGIE DE L'EUCARISTIE

4.1 Présentation des dons

4.2 Prière sur les dons

4.3 Prière eucharistique

4.4 Rite de communion

4.5 Bénédiction nuptiale

4.6 Prière après la communion

5. RITES DE CONCLUSION

5.1 Bénédiction solennelle

5.2 Envoi

6. RITES DOMESTIQUES

6.1 Bénédiction du boire et du manger

6.2 Bénédiction du nouveau foyer

6.3 Prières pour l'usage du couple dans le nouveau foyer.

III. Renouvellements et anniversaires :

1. Rites et prières pour les réconciliations

— à la maison ; à l'église.

2. Rites et prières pour les anniversaires et pour les renouvellements.

— à la maison ; à l'église.

A. MARIAGE :

1. *Modèle fondamental*

On peut voir que la révision suit le modèle établi pour tout le rituel romain renouvelé : liturgie de la parole, liturgie du sacrement, liturgie de l'eucharistie, avec les rites d'introduction et de conclusion. A l'intérieur de ce schéma des aspects particuliers méritent l'attention.

2. *Séparation des questions initiales du mariage (1.4) :*

Cela souligne l'aspect de l'entrée en mariage comme une démarche célébrée par étapes. En plus cela à l'avantage de débarrasser la section centrale, déjà très riche, d'une série de questions et de déclarations. Logiquement, ces questions devraient se poser au début du rite, comme dans le cas du baptême des petits enfants et du rituel français des ordinations. On trouve le même ordre dans le rite œcuménique élaboré en Amérique du nord par la *Consultation on Common Texts* (CCT).

On estime que les rites introductoires auront lieu près de la porte de l'église, comme dans le cas du baptême des petits enfants, des funérailles, etc. Des indications directes se trouveront dans les notes pastorales qui doivent accompagner le texte, mais la place du couple et sa façon d'entrer dans l'église resteront au choix du célébrant en consultation avec le couple.

Un élément important des rites introductoires est la déclaration de soutien pour le couple de la part des familles et de la communauté. Cela aura l'avantage de souligner pour les membres de la communauté chrétienne leur devoir envers ses membres qui se marient.

3. *La position de la bénédiction nuptiale*

Dans le rite romain, quand le mariage se célèbre pendant l'eucharistie, la bénédiction nuptiale est située entre la prière dominicale et la communion. Bien que cela représente une tradition de longue date, cela ne paraît pas forcément nécessaire. Suivant le rituel de langue allemande, on l'a, donc située, dans la révision suggérée, à l'intérieur de la liturgie même de mariage, après les rites illustratifs et avant les prières. A cette place elle respecte et améliore le rythme de la prière.

Il est à espérer qu'il y aura, en plus des trois bénédictions du rituel romain actuel, d'autres textes qui répondront à la multiplicité de situations pastorales rencontrées dans l'église d'aujourd'hui.

4. *La section des rites illustratifs (3.5) :*

Le rassemblement des rites illustratifs variés sert à les distinguer de l'échange des consentements et donc enlève la possibilité de comprendre l'échange des alliances comme le moment précis où se réaliserait le mariage.

L'échange (3.5b) cherche à remettre en place l'option perdue en 1970, c'est-à-dire l'échange de cadeaux en plus des alliances. En même temps, il n'est pas nécessaire que ces cadeaux soient d'or et d'argent (pièces de monnaie). Il faut noter que le don est mutuel, que la mariée offrira au marié également. En plus, quand il n'y a qu'une alliance, il y a une formule d'acceptation de la part de la mariée.

L'option d'allumer un cierge (3.5c) est une pratique qui devient de plus en plus connue en Angleterre et dans le Pays de Galles et qui est déjà très répandue en Irlande. Il n'y a pas de rituel précis pour cette pratique, mais, en général, il y a un chandelier à trois branches et le couple allume le troisième cierge aux deux autres préalablement allumés par leurs familles (les cierges de familles). Ce « cierge de mariage » est gardé par le nouveau foyer.

Le cadeau de la communauté représente quelque chose de neuf, bien qu'on le rencontre déjà dans le rituel en langue irlandaise. Encore une fois, c'est une option qui souligne la responsabilité de la communauté chrétienne envers ses membres mariés. On prévoit que ce don (par exemple une bible ou une croix pour le foyer) sera offert par un membre de la paroisse.

B. LES FIANÇAILLES

Pendant ces derniers mois, le groupe de travail a commencé à rassembler des textes pour usage facultatif :

- lors des fiançailles,
- pendant la période des fiançailles.

Pour célébrer les fiançailles, il y aura un rite simple, proposé pour usage domestique et un rite plus développé pour usage à l'église. Pendant la période des fiançailles il y aura plusieurs

prières proposées à l'usage des groupes préparatoires au mariage. Ces textes ont été vivement réclamés par ceux qui travaillent dans la vie et le ministère paroissial. Avant le mariage, il y aura des prières à l'usage des parents et des prières pour le couple pour la liturgie dominicale. Nous espérons fournir des prières présidentielles pour une « Messe avant un mariage », pour les cas où le couple veut que l'eucharistie soit célébrée en union avec le mariage mais où la messe nuptiale peut être inappropriée pour des raisons pastorales.

C. RENOUVELLEMENTS ET ANNIVERSAIRES :

Nous avons reçu plusieurs demandes pour des textes pour les anniversaires et pour les renouveaux des promesses de mariage (par exemple dans le contexte d'une semaine de renouveau paroissial). Des prières pour les moments de réconciliation sont également nécessaires. Le groupe de travail va s'occuper de ce domaine dans les prochains mois.

6. DES SCHÉMAS ADAPTÉS

Le travail d'adaptation et de développement du schéma type pour répondre à la variété de situations pastorales rencontrées de nos jours est déjà commencé. Les chapitres du livre liturgique seront de types divers : depuis des notes pastorales, avec peut-être un ou deux textes, jusqu'au rite intégral avec notes, texte et rubriques. Nous présentons ici des remarques à propos de deux adaptations significatives :

A. UN RITE PLEINEMENT ŒCUMÉNIQUE :

Le mariage entre un catholique et un chrétien d'une autre tradition est très répandu en Angleterre et au Pays de Galles. Surtout quand les deux membres du couple sont bien engagés dans leur propre église, il faut prévoir un texte. Un modèle utile peut se trouver dans le rituel allemand pour un mariage

œcuménique, qui réunit les meilleurs éléments des deux traditions. Notre travail dans ce domaine ne fait que commencer, mais la sous-commission est déjà en contact avec le groupe œcuménique, le *Joint Liturgical Group*. Nous pensons présenter un livre de ressourcement œcuménique ainsi qu'un rite conjoint et pleinement œcuménique.

B. MALCROYANTS

Il est bien évident que la liturgie de mariage du schéma type n'est pas trop bien adaptée aux catholiques marginaux, qui n'assistent à la liturgie que lors des baptêmes, mariages et enterrements. Mais qu'est-ce qu'il faut faire ? Un autre rite, simple et bref, pourrait suggérer un mariage de deuxième classe. On peut également craindre qu'un tel rite, une fois proposé, ne devienne normatif — et non pas adapté aux circonstances ou au désir du couple. Afin d'éviter ces deux dangers, il se peut bien que ce chapitre du livre liturgique présente des notes pastorales et quelques textes, mais non pas un rite intégral.

Cette communication présente l'état de travaux de la révision du rituel de mariage pour les catholiques d'Angleterre et du Pays de Galles. Beaucoup reste à faire et l'avancement du travail nécessite encore la réponse des groupes et des individus qui ont donné de leur temps pour considérer le travail de la sous-commission. Quand sera prêt le nouveau rite ? La sous-commission vise la fin de ses travaux pour l'année 1992.

Christopher J. WALSH et Geoffrey STEEL